

1.1.1 - Contexte régional

Les territoires français de l'océan Indien occupent une superficie de plus de 10 300 km². La zone économique exclusive (ZEE) qu'ils contrôlent s'étend sur près de 2,8 millions de km².

Les deux principales îles, La Réunion et Mayotte, sont excentrées par rapport aux grands courants d'échanges. En effet, elles sont au large de la route du pétrole passant par le canal de Mozambique et de la grande route maritime passant par le cap Agulhas à l'extrémité méridionale de l'Afrique du Sud. Ces routes relient le Moyen-Orient et le sud-est asiatique à l'Europe et aux Amériques.

Le sud-ouest de l'océan Indien est à l'écart de la ceinture des zones franches et des paradis fiscaux qui entoure le monde. L'île Maurice est un des rares exemples de zone franche et de secteur financier "offshore" dans cette partie du monde.

Dans le contexte régional, les îles françaises de l'océan Indien font figure d'espaces privilégiés, malgré des indicateurs socio-économiques qui restent en retrait par rapport à ceux de la métropole. Comparées aux États indépendants voisins, La Réunion et Mayotte disposent d'un niveau de richesse élevé et de services et d'infrastructures de bonne qualité, grâce à l'arrivée massive de transferts publics. Mais la tutelle exercée par la métropole les empêche de participer pleinement à des associations régionales, généralement réservées à des États souverains (SADC, COMESA, Indian Ocean Rim).

Mayotte, dont le statut évolue vers celui d'un département d'Outre-mer, ne fait pas partie de l'Union européenne. Les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) n'en font pas partie non plus. Territoires sans habitants permanents, ces îles sont administrées depuis La Réunion, sous supervision d'organisations internationales de protection de l'environnement.

Définitions :

Zone économique exclusive (ZEE) : espace maritime sur lequel s'exerce la souveraineté nationale. La ZEE s'étend sur 200 milles marins (370 km) au-delà des côtes.

Secteur financier "offshore" : abrite des sociétés qui bénéficient de réglementations fiscales avantageuses et échappent ainsi à la législation nationale. Pour profiter de l'offshore, les sociétés doivent exercer leur activité en dehors du pays qui les accueille.

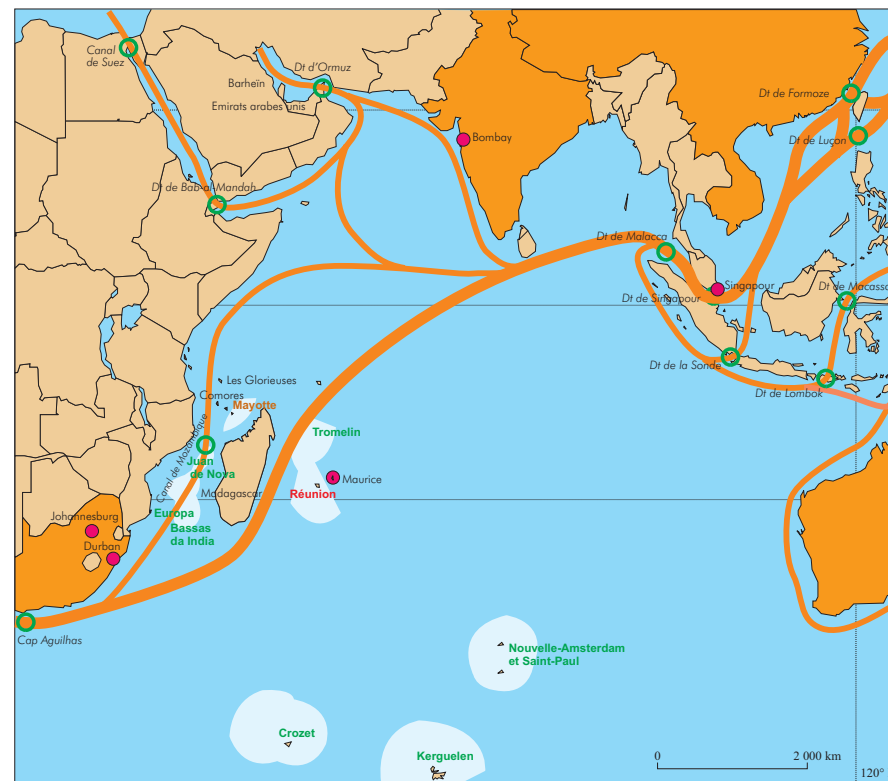
Zone franche : espace clos qui n'est pas assujéti aux taxes et aux droits de douanes nationaux. Les zones franches commerciales abritent des magasins, des entrepôts, des ports dans lesquels les marchandises entrent et sortent hors douane. Certaines couvrent des trafics douteux. Les zones franches industrielles accueillent des entreprises qui sont exonérées de droits de douane, exemptes de taxes et qui échappent aux réglementations nationales du droit du travail.

Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) : collectivité d'Outre-mer administré depuis Saint-Pierre (Réunion) sur laquelle s'exerce la pleine souveraineté française. Sous juridiction internationale depuis la signature du traité de l'Antarctique (1^{er} décembre 1959), la terre Adélie, qui couvre une superficie de 432 000 km², est administrée par les TAAF.

Les organisations régionales :

- **COI :** *Commission de l'océan Indien* (créée en 1984, elle comprend Madagascar, Maurice, Les Seychelles, les Comores et La Réunion).
- **COMESA :** *Marché commun de l'Afrique orientale et australe* (créé en 1994, il compte 21 membres dont les Comores, Madagascar, Maurice et les Seychelles).
- **Indian Ocean Rim :** créé en 1995, il compte 19 membres dont Madagascar, Maurice et les Seychelles.
- **SADC :** *Communauté pour le développement de l'Afrique australe* (créée en 1980, elle compte 14 membres dont Maurice et les Seychelles).

LA RÉUNION DANS SON ESPACE RÉGIONAL



Les territoires français de l'océan Indien

Réunion : DOM (département d'outre-mer)

Mayotte : collectivité départementale

Crozet : TAAF, collectivité d'Outre-mer,

ZEE (Zone économique exclusive)

Réseaux et relais des échanges mondiaux

Route océanique majeure

Route océanique importante

Port et/ou aéroport jouant le rôle de plate-forme pour les territoires français

Passage stratégique important

Champs de forces économiques et politiques

Puissance mondiale ou régionale (relations économiques et/ou culturelles avec les territoires français).

D'après Benjamin D., Godard H.R., *Mappemonde*, 1999, n° 2, page 37